



Planning de travail employée commerciale

Par **titidu39**, le **01/11/2023** à **20:46**

Bonsoir

Je suis rentrée dans une boîte le 16 janvier en tant qu'employée commerciale polyvalente, à la suite de mes deux mois d'essais j'étais embauchée en CDI. En avril j'ai eu une évolution de poste, toujours au même titre puisque sans avenant ni signature de nouveau contrat mais en gros je suis passée de remise en rayon à préparatrice drive. Bref un contrat en 36,75h hebdomadaire qui sont à mon nouveau poste sur un planning régulier sauf quand il y a un inventaire je commence 2h plus tôt et donc il y a 2h en moins dispatcher sur plusieurs jours de la semaine sauf la. Aujourd'hui c'est férié donc je ne bosse pas ok, demain je commence plus tôt pour l'inventaire et en plus je rattrapais des heures supp que j'avais donc déjà 1h en moins entre lundi et mardi mais bref vous voyez ou je veux en venir ? Demain normalement je fais 5h45 et l'heure récupérer ça aurait dû me faire -6h45 cette semaine sauf que je fais 2h en plus demain donc mon compteur est à -4h45 mais du coup je me fais avoir ? Si ma journée ferie d'aujourd'hui est payée comme une journée normale je devrais donc avoir 1h en plus sur mon compteur semaine ?

Aussi, la semaine dernière j'ai fais 2h10 en supp avec accord de l'employeur et le samedi je suis partie 30min plus tôt à sa demande pour récupérer sauf que le supp est à 125% dans mon entreprise sauf que là du coup il m'a compté seulement 1h40 de supp sur la semaine ce qui est totalement faux au final. Quels sont mes droits dans ce cas ? Sur quels textes je peux m'appuyer pour me défendre.

Je suis également parent employeur d'une assmat donc je suis pas mal renseignée sur le code du travail de celle ci mais il est différent d'un employé lambda.